



mon banquier manipule mon compte sans me prévenir

Par **alka**, le **15/12/2011** à **19:08**

je vais faire bref, depuis quelques moi je suis en interdiction bancaire suite à un licenciement brusque et retard pour mes indemnités, déjà le mois dernier mon banquier à fait un virement de mon compte perso au compte joint et ce sans me prévenir (découvert non autorisé) aujourd'hui je perçois une partie de mon salaire sur mon compte perso, et je vois la moitié partie pour "regul cpte joint rb vir" mais rien n'apparaît sur mon compte joint et je ne vois pas à quoi peut correspondre de mouvement.

je n'ai pas refait de chèque depuis mon interdiction, mais je me doute que j'ai eu 2 chèques rejetés qui ont été représentés.

en a t il le droit, peut il faire ce genre de choses sans me prévenir?

et où est passé mon argent puisqu'il n'apparaît pas sur mon compte?

j'ai laissé plusieurs messages sur son répondeur, mais il ne me rappelle pas, et mes heures de travail correspondent à leurs heures d'ouverture, je ne peux donc pas y aller

Par **alka**, le **16/12/2011** à **07:53**

après vérification c'est une regul de chq cpte joint vir
donc il aurait fait un blocage d'une somme, pour régulariser un chèque mais sans me prévenir et surtout sans mon autorisation

Par **Laure11**, le **16/12/2011** à **12:11**

Votre banquier peut le faire sans votre autorisation.